



État d'un logement et remise en état

Par **Sandrine1985**, le 15/06/2018 à 08:15

Bonjour,

Nous venons d'aménager dans un logement HLM depuis fin mars. Le logement est vraiment vétuste mais nous n'avions pas le choix de le prendre, d'ailleurs, le bailleur nous a fait signer une attestation de prise dans l'état du logement et si nous n'acceptons pas de signer, il ne nous donnait pas les clefs. Bref plusieurs fils électriques ne sont pas cachés dans les murs et le sol du salon salle à manger est abîmé. Peut on réclamer au bailleur de faire le nécessaire ?

Merci.

Par **Lago**, le 15/06/2018 à 10:29

Bonjour,
Ces dégradations sont-elles notées sur l'état des lieux ?

Par **Tisuisse**, le 15/06/2018 à 10:39

Bonjour,

En sus de la réponse de Lago, j'ajouterai que rien ne vous interdit de faire constater, dès maintenant, l'état de ce logement par un huissier. Le rapport de l'huissier vous mettra à l'abri de toutes réclamations éventuelles lors de votre départ. Faites constater par l'huissier toutes

les anomalies que vous aurez décelées.